

TEXAF

SOCIETE ANONYME - NAAMLÖZE VENNOOTSCHAP

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 mai 2024

INFORMATION REGLEMENTÉE

DIVIDENDE DE 1,15 EUR NET PAR ACTION (+5%)

Ce 14 mai, les actionnaires de **TEXAF** réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont accepté toutes les propositions à l'ordre du jour et, en particulier, celle, communiquée le 27 février, de distribuer 6.023.628 EUR en dividendes au titre de l'exercice 2023, soit 1,64286 EUR par action ou 1,15 EUR net de précompte mobilier, soit 5% de plus par action qu'en 2022.

Le dividende sera payable, à partir du 30 mai, contre présentation du coupon n°13 aux guichets de Belfius Banque.

TEXAF, constituée en 1925, est l'unique société cotée en bourse ayant toutes ses activités en République Démocratique du Congo. Actuellement, celles-ci sont concentrées sur l'immobilier, la carrière et le digital. Cette cotation en bourse et les obligations de bonne gouvernance et de transparence qui en découlent constituent un atout majeur du groupe pour son développement et pour la promotion du secteur formel en République Démocratique du Congo..

Contact: Jean-Philippe Waterschoot, CEO: +32 476 25 26 26 - +243 81 891 0525
Christophe Evers, CFO: + 32 495 24 32 60